

## Convention d'adhésion au service « E-courrier »

Dans le cadre de sa politique de développement durable et afin de vous apporter l'information plus rapidement, BARRUEL ET GIRAUD SARPGN et la Mutuelle de Poitiers Assurances vous proposent d'adhérer gratuitement à l'accès en ligne de documents administratifs, dit service « E-courrier », concernant vos contrats d'assurances consultables depuis votre Espace Perso.

Les documents accessibles par voie électronique sont consultables sur votre Espace Perso (via le site Internet du SARPGN : [www.sarp gn.fr](http://www.sarp gn.fr)). A la mise en ligne d'un nouveau document, une information vous est adressée par courrier électronique à l'adresse mail que vous aurez enregistrée. Si votre adresse e-mail a changé, modifiez-la dans la rubrique "Infos perso".

Des documents d'information relatifs à vos contrats, consultables sous votre Espace Perso, sont accessibles pendant deux ans à compter de leur mise en ligne. Ils sont stockés, conformément à la norme AFNOR Z42-013 sur l'archivage électronique. Accessibles sous format PDF, vous avez la possibilité de les télécharger et/ou de les imprimer. L'espace perso est réservé au sociétaire de la Mutuelle de Poitiers et reste accessible tant que vous êtes titulaire d'au moins un contrat de durée société en vigueur. En cas de perte du statut de sociétaire - à la suite de la disparition des contrats de durée société -, l'Espace perso n'est plus accessible. Sur demande expresse dans le mois suivant la fermeture de votre Espace perso, les documents souhaités pourront vous être adressés.

En adhérant à la présente convention, vous acceptez de consulter, par voie électronique, les documents relatifs à vos contrats d'assurance de la Mutuelle de Poitiers et notamment :

- les décompte santé, si vous êtes titulaire d'un contrat complémentaire santé individuel,
- les attestations d'assurance, sauf Automobile et Santé,
- les avis d'échéance,
- l'échéancier du plan de prélèvements de vos cotisations.

Au fur et à mesure des développements informatiques, le service « E-courrier » s'étoffera de nouveaux documents ; vous en serez informé en temps utile par tous moyens. Les documents non concernés par le service « E-courrier » continueront à vous être adressés selon le mode traditionnel.

En adhérant à la présente convention, vous renoncez à recevoir sur support papier, les documents relatifs à vos contrats d'assurance et vous reconnaissez la validité et la fiabilité des procédures mises en place par la Mutuelle de Poitiers Assurances pour accéder aux documents et informations par voie électronique. En adhérant à cette convention, vous reconnaissez :

- que la date d'envoi du mail qui vous est adressé par la Mutuelle de Poitiers est assimilée à la date d'envoi d'un courrier postal (cachet de La Poste) et,
- que les documents communiqués dans ce cadre ont valeur probante.

**Pour éviter tout risque d'échec dans la distribution du mail, vous devez veiller à régulièrement consulter vos messages électroniques, à vous assurer que l'espace est suffisant pour recevoir les mails de la Mutuelle de Poitiers et à mettre à jour vos coordonnées sur votre Espace Perso. La nouvelle adresse mail enregistrée sous l'Espace Perso est automatiquement prise en compte par le service E-courrier. En cas d'incident, la Mutuelle de Poitiers se réserve la possibilité de résilier le service e-courrier et d'adresser les documents par voie postale afin d'assurer la continuité de l'information.**

Le service "E-courrier" sera effectif au plus tard une semaine après son activation. Pour activer le service, il suffit de cliquer sur le lien inscrit dans le mail de confirmation qui vous est adressé après avoir adhéré au service.

Désinscription : Pour vous désabonner du service « E-courrier », rendez-vous dans votre Espace Perso ou contactez votre Conseiller SARPGN.

Vos données personnelles sont utilisées pour échanger des informations relatives à vos contrats d'assurances. Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, sur vos données. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment, en envoyant un courrier au service Qualité - Réclamations de la Mutuelle de Poitiers Assurances – 86 066 Poitiers cedex 9 » ou par mail à [accueil@mutuelledepoitiers.fr](mailto:accueil@mutuelledepoitiers.fr)

Le SARPGN et la Mutuelle de Poitiers ne pourront être tenus responsables des dommages directs ou indirects résultant de la désorganisation partielle ou totale des services en ligne par suite d'évènements, de force majeure ou d'interruption des moyens de communications, ou résultant de l'inaccessibilité au site Internet du SARPGN, ou d'une mauvaise utilisation de l'Espace Perso ou d'une utilisation non autorisée par le Sociétaire.